

CPU : une banque de 1 000 photos professionnelles « pour valoriser l'image de l'université »

Paris - Publié le mardi 24 septembre 2019 à 16 h 50 - Initiative n° 163016

« Mettre en lumière et partager le plus largement possible le formidable patrimoine humain, scientifique, intellectuel et architectural des universités françaises » : tel est l'objectif de la photothèque mise en ligne par la CPU à la rentrée 2019, indique-t-elle, le 04/09/2019.

Elle comprend 1 000 photos libres de droits, téléchargeables gratuitement après validation des conditions d'utilisation, et a vocation à en accueillir 20 000 à terme.

À l'origine de cette initiative, un constat : « Il n'existait pas de photothèque nationale en ligne pour les universités. Quelques établissements en ont, mais elles ne sont pas exhaustives. Et on voyait que dans les médias, les illustrations utilisées étaient un peu toujours les mêmes, pas toujours bien choisies. Surtout, elles donnaient une vision un peu cliché des établissements, avec des photos de bâtiments anciens ou tagués », indique la direction de la communication de la CPU à News Tank, le 23/09/2019.

Cet outil s'adresse donc aux médias principalement, « mais aussi aux services de communication ou de médiation scientifique des établissements pour des publications universitaires internes ou externes, ou des institutions universitaires européennes », ajoute-t-elle.

Pour alimenter cette photothèque, plusieurs photographes ont été spécialement envoyés sur plusieurs campus volontaires. « Ils sont accueillis sur place par l'université avec qui nous avons préalablement défini un cahier des charges, basé sur les points forts de l'université et nos besoins », précise la CPU.

Les photos sont ensuite mises en ligne au fur et à mesure, avec pour chacune, une catégorisation par mots-clés et sa localisation. « C'est assez simple à faire, mais cela prend du temps », ajoute la direction de la communication, précisant que tout le processus, de la structuration du site à la gestion de la mise en ligne ou de son utilisation, est géré en interne par l'équipe communication.

Pour ce qui est du budget alloué à cette opération, la CPU n'avance pas de montant mais elle indique bénéficier d'un apport dans le cadre de son partenariat avec la Banque des territoires.

Une quinzaine d'établissements impliqués

Une quinzaine d'établissements sont parties prenantes du projet, et d'autres pourraient rejoindre le groupe. « Nous avons ciblés ceux qui n'avaient pas de photothèques ou de bonnes photos, et que cela intéressait. D'autres nous ont sollicités. Nous avons veillé à avoir une bonne couverture territoriale », indique la direction de la communication de la CPU.

Pour l'instant, quatre reportages sont en ligne : ceux réalisés dans les universités d'Angers, Paris Descartes, Montpellier et Franche-Comté, soit 1 000 photos réparties en une trentaine de catégories : amphithéâtres, culture, pédagogie, handicap, sciences, médecine, etc.

« Quatre autres universités sont en cours, dont l'[UHA](#) et l'[Ulco](#) », ajoute le service communication de la CPU. Et les universités qui le souhaitent peuvent aussi proposer leurs propres clichés « à condition qu'ils soient libres de droit, et qu'ils entrent dans notre cahier des charges ».

La photothèque pourra aussi accueillir quelques photos des événements de la CPU, « comme Ma thèse en 180 secondes ou nos colloques, mais elle n'a pas vocation à intégrer toutes nos photos ». La communication réfléchit aussi à intégrer des portraits des présidentes et présidents.

Veiller au respect des conditions d'utilisation

Au-delà de l'aspect technique pour la création de la photothèque - il s'agit d'une rubrique du site internet de la CPU - l'équipe de la communication a planché sur les conditions d'utilisation qui détaille les règles en matière de propriété intellectuelle, copyright et d'usages.

Chaque utilisateur, après inscription et identification, doit s'engager à les respecter avant de pouvoir télécharger une ou plusieurs photos.

« Nous avons travaillé dessus pour être sûr que ces photos soient bien utilisées. L'objectif est quand même de valoriser l'université, et donc si jamais il y avait un problème - par exemple une photo détournée -, nous voulons pouvoir demander la dépublication de la photo, et éventuellement interdire à la personne une utilisation ultérieure de cet outil, voir engager des poursuites judiciaires. Nous sommes garants de l'utilisation des photos et de l'image des universités qui nous ont fait confiance. »

Selon la direction, une centaine de photos ont été téléchargées depuis le lancement de la photothèque. « Nous l'avons présenté mi-septembre aux directeurs de la communication des universités qui étaient réunis à la CPU en séminaire, et nous allons continuer à diffuser l'information au gré de nos événements », indique la direction de la communication, qui souhaite aussi s'appuyer sur les retours des utilisateurs pour compléter les thématiques balayées.

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »